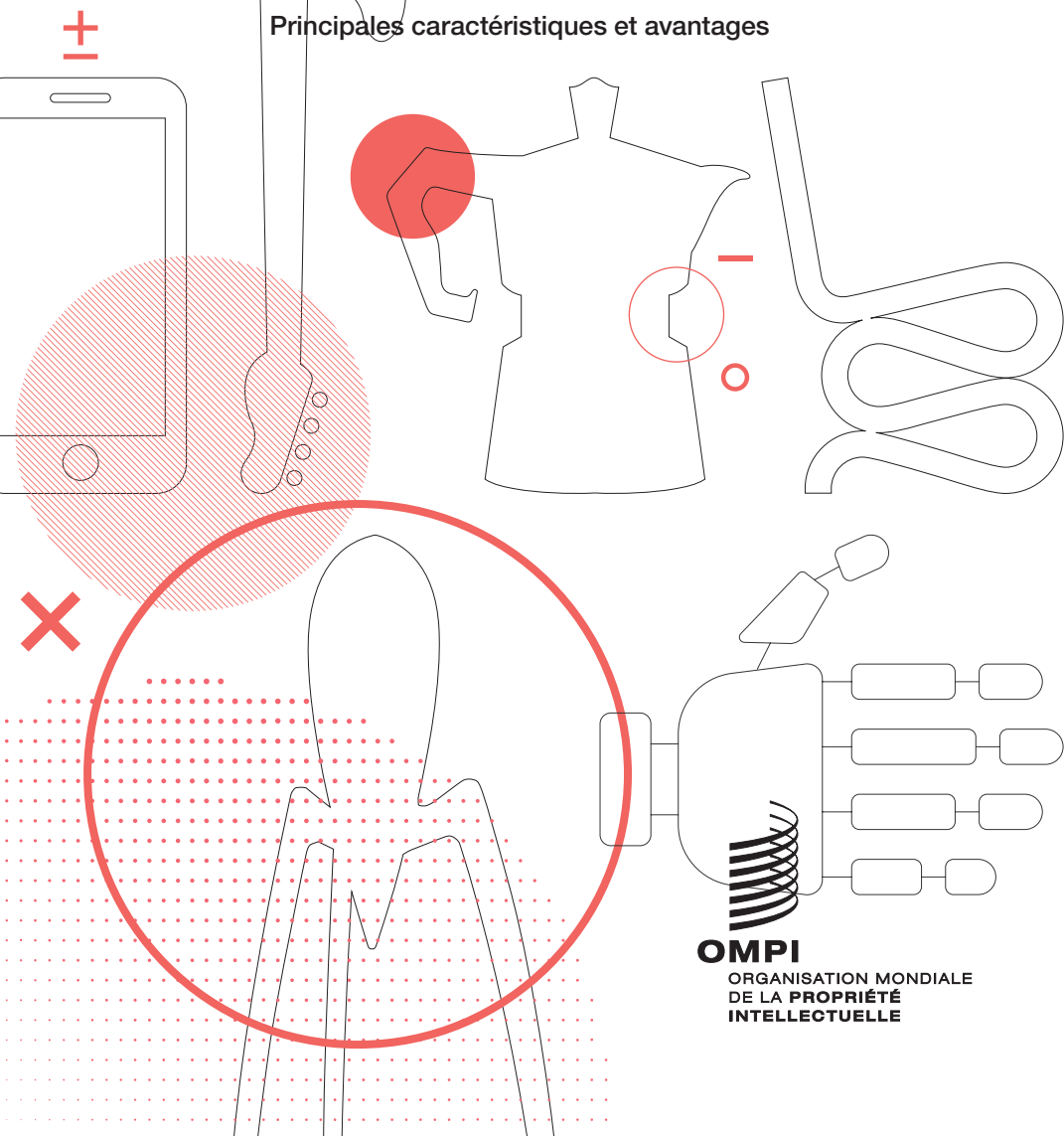


Système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Principales caractéristiques et avantages



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Table des matières

Qu'est-ce que le système de La Haye?	3
Qui peut utiliser le système de La Haye?	3
Où pouvez-vous obtenir la protection?	4
Quels sont les avantages de l'utilisation du système de La Haye?	4
Outils du système de La Haye	5
La procédure	5
Déposer une demande internationale	5
Examen de la forme par l'OMPI	6
Publication de l'enregistrement international	7
Examen quant au fond par les offices de propriété intellectuelle de certaines parties contractantes désignées	7
À propos des enregistrements internationaux	9
Effets	9
Durée de la protection	9
Renouvellement de la protection	9
Modifications	10
Résumé du système de La Haye	10
Ressources utiles	11
En savoir plus sur le système de La Haye	11

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est l'instance mondiale pour les services, les politiques, l'information et la coopération en matière de propriété intellectuelle. La mission de l'OMPI consiste à promouvoir l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous.

Qu'est-ce que le système de La Haye?

Les chefs d'entreprise et les innovateurs sont à la recherche de solutions simples et économiquement rationnelles pour protéger leurs inventions, leurs marques et leurs dessins et modèles. L'OMPI fournit un large éventail de services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle par-delà les frontières. Le système de La Haye de l'OMPI offre un mécanisme international unique permettant d'obtenir et de gérer les droits attachés aux dessins et modèles simultanément dans plusieurs pays ou régions au moyen d'une seule demande, dans une seule langue et en payant une seule série de taxes. Un enregistrement international équivaut à toute une série d'enregistrements nationaux ou régionaux. La gestion ultérieure de cet enregistrement international, notamment en ce qui concerne les modifications, les mises à jour et les renouvellements, se fait en une seule étape par l'intermédiaire de l'OMPI, ce qui vous permet d'économiser du temps et de l'argent.

Les dessins et modèles : un actif commercial précieux

Le dessin ou modèle, par exemple la forme, le motif, la couleur, etc., est l'un des principaux facteurs qui nous conduisent à choisir un produit plutôt qu'un autre. Un dessin ou modèle solide vous aide à différencier vos produits de ceux de vos concurrents, à rivaliser avec de grandes entreprises et à accroître votre notoriété et votre visibilité sur le marché.

Qui peut utiliser le système de La Haye?

Vous pouvez déposer une demande internationale dans le cadre du système de La Haye si :

- vous êtes ressortissant d'une partie contractante ou d'un État membre d'une organisation intergouvernementale qui est une partie contractante;
- vous avez un domicile ou une résidence habituelle dans une partie contractante; ou
- vous avez un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans une partie contractante.

Où pouvez-vous obtenir la protection?

Le système de La Haye peut être utilisé pour obtenir la protection des dessins et modèles dans n'importe quelle partie contractante. Lorsqu'une organisation intergouvernementale partie à l'Arrangement de La Haye est désignée dans une demande internationale, l'enregistrement international résultant s'étend aux territoires de tous ses États membres.

Quels sont les avantages de l'utilisation du système de La Haye?

Grâce au système de La Haye, vous pouvez protéger jusqu'à **une centaine de dessins ou modèles** dans plus de **90 pays** au moyen d'**une seule demande internationale**. Les autres avantages sont les suivants :

- **Évitez les formalités nationales complexes et coûteuses.**
- Ne vous préoccupez plus des différentes langues, devises ou procédures nationales dans les différents pays ou marchés que vous ciblez. Déposez **une seule demande internationale dans une seule langue**, payez **une seule série de taxes dans une seule monnaie** et traitez avec **un seul office de propriété intellectuelle**, à savoir l'OMPI.
- **Programmez la publication de votre enregistrement international** pour l'adapter à votre stratégie commerciale, en demandant à ce que la publication soit effectuée uniquement lorsque vous serez prêt à commercialiser votre dessin ou modèle.
- **Gérez votre enregistrement international de manière centralisée** directement par l'OMPI. Une seule demande de modification des données d'enregistrement s'applique automatiquement à toutes les parties contractantes désignées.
- **Renouvelez votre enregistrement international** dans autant de parties contractantes que vous le souhaitez, et pour autant de dessins ou modèles, directement auprès de l'OMPI.
- **Bénéficiez de communications électroniques**, à tout moment et en tout lieu, envoyées à vous ou à votre mandataire constitué, vous tenant informé de l'état de votre enregistrement international.

Outils du système de La Haye

Les outils et services du système de La Haye vous aident tout au long du cycle de vie de vos demandes internationales et de vos enregistrements internationaux de dessins ou modèles. Vous pouvez :

- **Estimer le coût** du dépôt d'une demande internationale à l'aide du calculateur de taxes du système de La Haye.
- **Déposer vos demandes et renouveler vos enregistrements** par voie numérique par l'intermédiaire du service eHague.
- **Gérer** votre portefeuille de dessins et modèles internationaux de manière centralisée par l'intermédiaire de l'OMPI en utilisant les formulaires du système de La Haye.
- **Effectuer des recherches** dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI pour savoir ce que font vos concurrents.
- **Nous contacter** par l'intermédiaire de Contact Hague si vous avez besoin d'aide pour préparer une demande ou si vous avez des questions générales sur le système de La Haye.

La procédure

Déposer une demande internationale

1. Dépôt > 2. Examen de la forme > 3. Publication > 4. Examen quant au fond

La manière la plus simple et la plus efficace de déposer une demande est de le faire par voie électronique en utilisant le service eHague. Des formulaires papier sont également disponibles. Les demandes doivent être déposées en français, anglais ou espagnol, à savoir les langues officielles du système de La Haye. Il n'est pas nécessaire de déposer au préalable une demande nationale ou régionale pour utiliser le système de La Haye.

Contenu

Une demande internationale peut comprendre au maximum 100 dessins et modèles différents. Tous les dessins et modèles doivent appartenir à la

meme classe de la classification de Locarno, la classification internationale utilisee pour enregistrer les dessins et modeles. La demande internationale doit contenir au moins une reproduction de chaque dessin ou modele, ainsi que la designation des parties contractantes dans lesquelles la protection est demandee.

Taxes

Une demande internationale donne lieu au paiement d'une seule serie de taxes, en francs suisses, reparties comme suit :

- une taxe de base;
- une taxe de publication;
- une taxe de designation par partie contractante designee, dont le montant depend du niveau d'examen effectue par son office; et
- une taxe supplementaire si la description d'un dessin ou modele excede 100 mots.

Le calculateur de taxes du systeme de La Haye vous aide a estimer le cout du depot d'une demande internationale.

Examen de la forme par l'OMPI

L'OMPI verifie les demandes internationales pour s'assurer qu'elles satisfont a toutes les **conditions de forme** (informations requises concernant le deposant et le mandataire, qualite des reproductions, paiement des taxes, etc.). L'OMPI ne verifie pas la nouveaute d'un dessin ou modele et ne procede pas a un examen quant au fond. Vous etes avise de toute eventuelle irregularite, qui doit generalement etre corrigee dans un delai de trois mois.

Lorsqu'une demande remplit toutes les conditions de forme, l'OMPI delivre un certificat d'enregistrement international et vous devenez le titulaire d'un enregistrement international de dessin ou modele.

Publication de l'enregistrement international

La publication standard de l'enregistrement international a lieu 12 mois après la date de l'enregistrement international (normalement la date de dépôt, c'est-à-dire la date à laquelle l'OMPI a reçu la demande). Il est également possible de demander une publication immédiate ou une publication à un moment choisi dans les 30 mois à compter de la date de dépôt (ou de la date de priorité la plus ancienne), selon la législation nationale des différentes parties contractantes désignées.

Les enregistrements internationaux sont publiés dans le *Bulletin des dessins et modèles internationaux*.

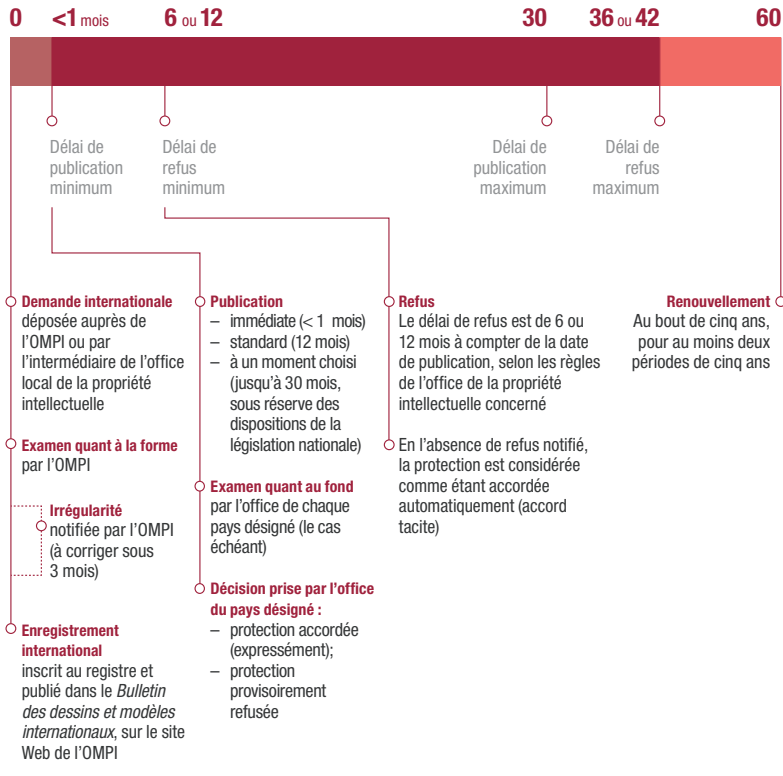
Examen quant au fond par les offices de propriété intellectuelle de certaines parties contractantes désignées

Une fois qu'un enregistrement international a été publié dans le *Bulletin des dessins et modèles internationaux*, l'office de propriété intellectuelle de chaque partie contractante désignée peut effectuer un examen quant au fond, par exemple pour vérifier la nouveauté d'un dessin ou modèle.

Chaque partie contractante a le droit de refuser les effets de l'enregistrement international sur son propre territoire si les conditions quant au fond prévues par son droit interne ne sont pas satisfaites. Le refus d'une partie est limité à son propre territoire et n'a aucune incidence sur l'enregistrement international dans les autres ressorts juridiques désignés.

Tout refus doit être notifié à l'OMPI dans un délai de six mois (dans certains cas, douze) à compter de la date de publication dans le *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. L'OMPI vous notifie, en tant que titulaire de l'enregistrement, tout refus éventuel afin que vous puissiez prendre les mesures correctives nécessaires. Les refus peuvent être contestés uniquement au niveau national, conformément aux procédures établies par l'office de propriété intellectuelle concerné. L'OMPI ne participe pas à la procédure.

La procédure du système de La Haye



Avantages

- Déposez une seule demande internationale dans une seule langue pour enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles – pour des produits appartenant à la même classe – dans plus de 90 pays
- Payez une seule série de taxes dans une seule monnaie (francs suisses)
- Choisissez le délai de publication du dépôt en fonction de votre stratégie commerciale
- Renouvelez et gérez votre enregistrement directement auprès de l'OMPI

À propos des enregistrements internationaux

Effets

Les enregistrements internationaux assurent une protection dans toutes les parties contractantes désignées, tant qu'aucun refus n'est notifié à l'OMPI dans les délais prescrits. Certaines parties contractantes émettent une déclaration d'octroi de la protection. Si un refus est contesté avec succès, l'office de propriété intellectuelle de la partie contractante doit émettre une notification de retrait du refus ou émettre une déclaration d'octroi de la protection.

Les droits découlant de la protection internationale des dessins et modèles, ainsi que les conditions de cette protection, sont régis par le droit interne de la partie contractante.

Durée de la protection

La durée initiale de la protection en vertu du système de La Haye est de cinq ans. Il est possible de renouveler deux fois un enregistrement international, ce qui garantit une protection d'au moins 15 ans. Si la législation nationale d'une partie contractante individuelle permet une durée de protection plus longue, cela s'applique également aux enregistrements internationaux. Par exemple, la durée maximale de protection autorisée dans l'Union européenne (qui est une partie contractante) est de 25 ans, ce qui signifie que si l'Union européenne est désignée dans votre enregistrement international, vous pouvez renouveler votre enregistrement international pour une durée maximale de 25 ans.

Renouvellement de la protection

La protection peut être facilement renouvelée par l'intermédiaire du service [eHague](#). Les renouvellements peuvent être effectués pour tout ou partie des dessins ou modèles inclus dans un enregistrement international, pour autant de parties contractantes désignées que souhaité.

Modifications

Tenir à jour un enregistrement international, par exemple pour apporter des modifications concernant le titulaire, constituer des mandataires, demander une renonciation ou une limitation, etc., est important. Le système de La Haye facilite la gestion centralisée de tous les aspects d'un enregistrement international.

Toutes les modifications, qui doivent actuellement être effectuées au moyen des formulaire officiels du système de La Haye, sont inscrites au registre international et publiées dans le *Bulletin des dessins et modèles internationaux*. Les modifications s'appliquent automatiquement à toutes les parties contractantes désignées, sauf en cas de limitation ou de renonciation.

Résumé du système de La Haye

Simple : déposez par voie numérique une demande contenant jusqu'à 100 dessins ou modèles de la même classe dans une seule langue, avec une seule série de taxes et un seul correspondant.

Économique : profitez d'économies considérables grâce à la possibilité de déposer une demande unique.

Mondial : obtenez la protection de vos dessins et modèles dans plus de 90 pays simultanément.

Centralisé : gérez facilement tous les aspects de vos enregistrements directement avec l'OMPI.

Ressources utiles

- [Bulletin des dessins et modèles internationaux](#) : publié chaque semaine, le *Bulletin* est la publication officielle des enregistrements internationaux de La Haye. Il contient toutes les données publiées depuis 2012. Vous pouvez effectuer une recherche par numéro de bulletin ou par numéro d'enregistrement international.
- [Base de données mondiale sur les dessins et modèles](#) : votre premier outil pour vos recherches sur les dessins et modèles enregistrés dans le monde entier. La base de données offre des recherches gratuites dans plus de 13 millions de dessins et modèles existant dans le système de La Haye et dans les collections nationales des offices participants, dont la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Union européenne. Qu'il s'agisse de recherches simples par nom ou par numéro ou de recherches selon des filtres plus élaborés, cette base de données vous permet d'effectuer des recherches aussi approfondies que vous le souhaitez.
- [Base de données sur le profil des membres du système de La Haye](#) : informez-vous sur les lois, pratiques et procédures des parties contractantes du système de La Haye.

En savoir plus sur le système de La Haye

Consultez le [site Web du système de La Haye](#) ou [Contact Hague](#), notre équipe du Service à la clientèle du système de La Haye répond à toutes vos questions.

Inscrivez-vous à nos [webinaires interactifs gratuits sur le système de La Haye](#) pour obtenir des informations pratiques sur un large éventail de sujets en rapport avec la protection internationale des dessins et modèles.



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs de
l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2021



Attribution 4.0
International (CC BY 4.0)

La licence CC ne s'applique pas au
contenu de la présente publication qui
n'appartient pas à l'OMPI.

Couverture: Getty Images

Publication de l'OMPI N° 911F
DOI : 10.34667/tind.44596